

DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC « CAMION AMBULANT »

Fiche de renseignements à compléter et à retourner à la mairie de Vouillé par mél à communication@vouille86.fr ou par voie postale. Tous les champs du formulaire doivent être remplis.

Nom : Prénom:

Adresse :

Tél. : Mél :

Nom de l'enseigne :

Nature de l'activité (produits) :

.....

Nombre de mètres linéaires :

Périodicité sur le domaine public (jour, heure d'arrivée/ départ) :

Numéro de l'inscription au Registre du Commerce, des Sociétés, ou Registre des Métiers :

.....

Date d'inscription au Registre du Commerce, des Sociétés, ou Registre des Métiers :

.....

Véhicule sur l'emplacement :

Plaque d'immatriculation :

Puissance électrique (kwh) :

Veillez joindre au formulaire une photocopie de vos documents suivants :

- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport...)
- Un extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois
- Carte de commerçant ambulant délivré par la Chambre de commerce et d'industrie
- Contrat d'assurance (responsabilité civile et professionnelle)
- Carte grise et assurance du véhicule de vente
- Récépissé de déclaration de la licence de boissons à emporter ou récépissé de débits de boissons temporaire
- Attestation de formation à l'hygiène alimentaire
- Photo du camion et des produits

Si la demande est déposée par un salarié du commerce :

- Copie de la déclaration d'embauche du salarié auprès de l'URSSAF

Date :

Signature du commerçant :

Information des personnes concernées sur le traitement de leurs données personnelles

La commune de Vouillé attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

Les demandes d'emplacement sur le domaine public font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base de l'obligation légale (cf. article 6.1.c du RGPD). Ce traitement a pour finalité le traitement de votre demande et la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Les données collectées auprès du demandeur sont uniquement les informations et documents renseignés dans le formulaire. Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données.

La demande est conservée pour une durée de 2 ans. L'autorisation d'occupation du domaine public est conservée 5 ans comme le prévoit les préconisations des archives de France.

Les destinataires des données sont uniquement les agents de la commune de Vouillé dans le cadre de leurs missions.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée. A défaut de fourniture de l'ensemble des données mentionnées comme obligatoires dans le formulaire, la demande d'emplacement ne pourra pas être prise en compte.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification ou la limitation de leur traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la mairie :

- Par téléphone : 05 49 54 20 30
- Par mail : mairie@vouille86.fr
- Par courrier postal : mairie, 3 place François Albert, 86190 Vouillé

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.